



Procès-Verbal

Réunion du Bureau du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA)

En date du 03 mai 2018 à Casablanca et sur convocation de Monsieur Karim COULIBALY, Président du REFMA, s'est tenue, en marge du séminaire "*La Formation Maritime et le renforcement du dispositif du suivi, du Contrôle, et de la surveillance(SCS) des activités de la Pêche dans la zone COMHAFAT*", la 11ème réunion du Bureau du REFMA Il s'agit de 1^{ère} réunion du nouveau Bureau.

Ont assisté à cette réunion :

Voir liste de présence jointe en annexe

Ordre du jour :

- Ouverture de la réunion
- Adoption de l'ordre du jour
- Rappel des missions statutaires du Bureau du REFMA
- Rappel du bilan d'activités du REFMA
- Etat de réalisation du Plan d'action du REFMA 2017-2019
- Déclaration des membres du Bureau
- Atelier de la formation SCS
- Axes stratégiques des activités futures du REFMA
- Divers (site web, thématique générale de la prochaine A.G, adhésion de nouveaux membres etc.....)
- Clôture de la réunion.

Déroulement des travaux :

1. Ouvrant la réunion, Monsieur **Karim COULIBALY**, Président du REFMA, a remercié les membres d'avoir bien voulu répondre à sa convocation et a rappelé le contexte actuel de l'évolution du REFMA, marqué essentiellement par l'élection de nouveaux membres et l'ambition manifestée par la COMHAFAT de faire de ce Regroupement un outil de développement et de promotion de la formation maritime au service des Etats membres, pour la satisfaction de leurs besoins en la matière.
2. Les membres du Bureau ont adopté ensuite l'ordre du jour de la réunion.
3. Monsieur le Président a ensuite invité Monsieur **Driss ATTAS** de faire un rappel des missions statutaires du Regroupement afin de mieux cerner ses attributions et de donner un aperçu sur le bilan d'activités du REFMA depuis sa création.
4. L'examen des documents préparés à cet effet révèle que la création du REFMA s'inscrit dans le cadre de la promotion d'une coopération régionale et d'une coordination des efforts et des capacités des Etats membres de la COMHAFAT en matière de formation professionnelle et technique maritime. Le bilan de ses activités peut être appréhendé selon deux phases : 2002-2010 et 2010 à nos jours.
5. En raison d'une faible implication des Etats membres, conjuguée au manque de ressources financières conséquentes, le bilan d'activité du REFMA durant la première phase est resté modeste. Ce n'est qu'à partir de l'année 2010 qu'un début de visibilité s'est introduit dans les actions du REFMA avec la mise en place d'un plan d'action triennal 2010-2012.
6. Durant cette seconde phase, le REFMA a été plus actif et a pu organiser des activités d'ordre statutaire et organisationnel et initier des rencontres à caractère scientifique et technique (réunions de l'assemblée générale et du bureau et organisations d'ateliers et séminaires).
7. S'agissant de l'état de réalisation du Plan d'action du REFMA 2017-2019, les membres du Bureau ont constaté qu'hormis l'organisation d'un atelier et de la 3^{ème} Assemblée générale, peu d'activités ont été menées durant l'année 2017. Pour ce qui est de l'année 2018, les participants ont convenu de grouper certaines rubriques du Plan d'action portant sur des actions ayant quelques similitudes entre elles pour en faire des activités homogènes évitant ainsi les double-emploi.
8. Un tour de table a par ailleurs été organisé permettant aux membres du Bureau qui ont exprimé leur soutien à la nouvelle orientation souhaitée par la COMHAFAT et la Présidence pour aller de l'avant dans la réalisation du Plan d'action du REFMA.
9. En ce qui concerne le séminaire relatif à « *la formation maritime et le renforcement du dispositif du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) des activités de la pêche dans la zone COMHAFAT* » organisé à Casablanca les 2 et 3 mai 2018, le Président du REFMA a salué cette initiative qui va permettre au REFMA de promouvoir et d'encourager la collaboration entre les

établissements de formation maritime africains dans le renforcement des capacités des Etats membres en matière de dispositif SCS et de lutte contre la pêche INN.

10. Il a mis l'accent sur la nécessité pour le REFMA de s'approprier les différentes recommandations émanant de cette importante manifestation tendant à faire de ce Regroupement un pôle d'excellence en matière de renforcement des capacités SCS et à repositionner ses actions dans un nouveau contexte à même de lui permettre de rechercher et de mobiliser des fonds pour la pérennisation de ses activités et, partant, d'être plus autonome.

11. Dans un souci de répondre à la demande faite par la COMHAFAT de faire du REFMA un outil de mise en œuvre des recommandations des études relatives au programme régional harmonisé d'inspection portuaire qui vise à former des inspecteurs portuaires à vocation et mandat régional et au programme d'observateurs scientifiques, les membres du Bureau ont convenu d'initier deux activités portant sur :

- ✓ L'état des lieux des capacités des établissements de formation du REFMA à dispenser une formation sur le dispositif SCS,
- ✓ Le référentiel métier des deux profils inspecteur portuaire et observateur scientifique.

12. Le travail à effectuer en ce qui concerne la première action a été confié à Messieurs Kofi EUGENE et Driss ATTAS qui doivent faire une proposition le 15 mai 2018, alors que la seconde action est du ressort de Messieurs Mohamed GUAOUZI et Mohamed Salem EL GARCH qui feront leur proposition au mois d'octobre 2018.

13. Avant de clore la réunion, M. Karim COULIBALY, a rappelé à l'assistance la nécessité de travailler sur le Site Web du REFMA, de réfléchir sur une thématique générale de la prochaine assemblée générale à tenir à la fin de l'année 2019 et de sensibiliser les états membres de la COMHAFAT à faire adhérer leurs établissements de formation maritime au REFMA pour plus de cohésion et de solidarité.

14. Le Président du REFMA a tenu à réitérer ses sincères remerciements aux membres du Bureau et au Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT pour les efforts accomplis pour l'organisation de cette réunion.

15. La séance a été levée à 17h.00.

Le Président du REFMA :

Les Membres du Bureau :

Le Rapporteur :

Liste des participants
(réunion du Bureau REFMA 03/05/2018)

N°	PAYS	NOMS & PRENOMS	TITRE	E-MAIL
1	COTE D'IVOIRE	Mr COULIBALY KARIM	Président REFMA - Administrateur en Chef des Affaires Maritimes et Portuaires Directeur Général / Managing Director ACADÉMIE REGIONALE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA MER (ARSTM)	coulakar@yahoo.fr
2	SENEGAL	Mr BIRAME SAMBA BA	Chef de la Division des Opérations de surveillance - Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches Dakar	bira213@yahoo.fr - birsamba@gmail.com
3	MAURITANIE	Mr Elemine Aboubacar GREYN	Directeur de l'Enseignement	elemineboubacar@yahoo.fr
4	MAROC	Mr ATTAS Driss	Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes -SAFI	attasdriss@gmail.com
5	COMHAFAT	M. Ali BOUALI		bouali1952@gmail.com
6		Mme MOUTTAKI Amal		mouttaki.comhafat@gmail.com
		Abdelkrim MRABTI		akarim.mrabti@gmail.com
1	COTE D'IVOIRE	Mr KOFFI KOUAME EUGENE	DIRECTEUR DE L'ECOLE SUPERIEURE DE NAVIGATION	trabessou@yahoo.fr
2	MAROC	Monsieur RHAIT Abdelaziz	Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes - Al Hoceima	abdelaziz.rhait@mpm.gov.ma
3		Mr EL GUERCHE Mohamed	Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes -Tan Tan	elgarch@mpm.gov.ma
4		M. GHAOUZY Mohamed	Direction de la Formation	ghaouzym@gmail.com

